

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2018 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : M. Marcel Mainville
MMES Michèle Fournier
Nancy Cloutier
Sophie Côté
Nathalie Francoeur
Josée Boulay

Absence : aucun

Étaient également présents Mesdames Marie Dufresne, directrice générale et Léona Francoeur, adjointe, monsieur Stéphane Langlais, coordonnateur travaux publics et monsieur Paul René Francoeur, adjoint.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Denis Fortin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 134-06-18

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

- 1- Mot de bienvenue
 - 2- Ouverture de la séance
 - 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 4- Adoption des procès-verbaux du mois de mai
 - 5- Correspondance du mois (**pour votre information- et certaines nécessiteront un suivi- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
 - 6-- rapport du conseil, et suivi des procès- verbaux :
 - 7- Présentation des comptes payés-
 - 8- Présentation des comptes à payer-
 - 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : fonds de visibilité Cartier Énergie
 - 9.2 : travaux d'été (FAIR-) engagement
 - 9.3 : nouveau maire-suppléant
 - 9.4 : résultat du sondage
 - 9.5 : demande du portuaire
 - 9.6 : nouvel horaire- boutique et FAIR
 - 9.7 : Pompe premier Tech- à retourner
 - 9.8 : rapport du maire sur la situation financière 2017
 - 9.9 : suivi piste motoneige -rencontre proprio??
 - 9.10 : maison incendiée
 - 9.11 : suivi déneigement saison 2018-2019
 - 9.12 : vacances employés
 - 9.13 : bottes sécurité (employés)
 - 9.14 : rémunération pompiers ??
 - 9.15 : Annuler rés. # 123-05-18 contrat Télus
 - 10- note de la DG : note remis aux membres du conseil municipal – plus un rapport financier mentionnant les prévisions à venir
 - 11- Rapport du directeur des travaux publics
 - 12- Rapport du directeur de caserne (si nécessaire)
 - 13-Période de questions
 - 14-Clôture de la séance
- Dossier : D.Minville- agent dév. Et entente poissonnerie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 135-06-18

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2018

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2018, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2018 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 136-06-18

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 mai 2018

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 mai 2018, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 mai 2018 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation
La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal Monsieur le maire fait mention d'une correspondance reçue de la CMQ.

6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif.

Résolution # 137-06-18

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} mai au 31 mai 2018

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois De mai de la municipalité pour un montant de 87 424.55\$, incluant prélèvements et salaires. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 138-06-18

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés et vérifiés par les deux conseillères mandatées sur ce dossier et approuvé par les autres membres du conseil. Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 139-06-18

Fonds de visibilité Cartier Énergie éolienne

CONSIDÉRANT QUE les organismes du milieu étaient invités à présenter une demande dans le cadre du fonds de visibilité de Cartier Énergie au plus tard le 31 mai;

CONSIDÉRANT QU'une modification à la procédure a été faite, dorénavant c'est le conseil municipal qui statue sur les demandes mais toujours en fonction des critères établies et les nouvelles exigences qui sont les suivantes : une visibilité obligatoire pour Cartier Énergie (photos à l'appui) et photos avant /après confirmant la réalisation des travaux ou des activités (pièces justificatives);

CONSIDÉRANT QUE l'aide du Fonds doit principalement traitée de visibilité touristique et d'apport que les activités ciblées ont ou auront dans le milieu de notre municipalité dévitalisée (partie 2);

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme, selon la liste établie en fonction des demandes reçues, demande à Cartier Énergie de faire parvenir aux organismes dont les dossiers ont été retenus les montants alloués à chacun :

PARTIE 1 :

<u>50 ans +</u> : hommage/hommes un bercethon provinciail	500\$
<u>comité des loisirs</u> : fête des voisins	500\$
et fête nationale	500\$
Administration portuaire : démonter pontons	1 000\$

PARTIE 2

Fabrique de Cloridorme : changer chauffage église coût total du projet : 1 000\$

Chevaliers de Colomb : réfection de la toiture : 1 000\$
demande de

comité des Loisirs : améliorations des infrastructures de loisirs (peinture et réparations) et aménagement floral 4 000\$
Comité des Loisirs inc. 472, route 132 Cloridorme G0E 1G0.
Chevaliers de Colombe, 80, route 132 Cloridorme G0E 1G0.
Fabrique de Cloridorme, 539, route 132 Cloridorme, G0E 1G0.
Administration Portuaire, 631, route 132 Cloridorme, Québec G0E 1G0
Les 50 ans et Plus, 418, route 132 Cloridorme, Québec G0E 1G0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.2 Résolution # 140-06-18

Programme FAIR

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise sa directrice générale madame Marie Dufresne à faire parvenir le formulaire pour le programme FAIR tel que présenté au conseil et qu'elle est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

QUE suite à l'acceptation de la MRC monsieur Roger Côté soit engagé au taux horaire de 15\$ pour 35 heures semaines d'une durée de 14 semaines. Il débutera le 11 juin.

La répartition des coûts est la suivante : 10 000\$ de la MRC quote part municipale 1 100\$- main d'œuvre 8 435\$ et matériaux : 2 647\$ pour un total de 11 100\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 141-06-18

Maire-suppléant

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Marcel Mainville comme maire-suppléant pour les prochains six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution # 142-06-18

Résultat du sondage

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à un sondage afin de connaître le pouls de la population sur les enjeux de la collecte des ordures ménagères, le compostage et regroupement avec municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE 14% de la population a répondu au sondage, et que les résultats sont les suivants :
En majorité oui : pour nouvelle fréquence pour la collecte des ordures ménagères et récupération en dehors de la période estivale- pour le compostage domestique et communautaire et non : pour payer pour le bardeau et le vieux bois et pour le regroupement de services.

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procèdera au nouveau fonctionnement de collecte dès la première semaine de septembre et ce jusqu'en juin 2019.

QUE le conseil autorise également la demande à Recyq-qc pour l'aide financière concernant l'achat des composteurs domestiques et communautaires dès que le périmètre urbain sera modifié (avant le 31 décembre).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.5 : Résolution # 143-06-18

Demande de l'Administration Portuaire

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande du portuaire à la vente d'asphalte froide et prêt d'équipement et de main d'œuvre (facture pour matériaux, location et main d'œuvre).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 remis à une prochaine rencontre

9.7 Résolution # 144-06-18

Pompes/site de traitement

CONSIDÉRANT QUE le site de traitement est équipé de Rotofix provenant de Premier Tech ainsi que de pompes;

CONSIDÉRANT QUE les pompes installées par Premier Tech, au nombre de six (6) ne convenaient pas à un tel système et qu'elles n'ont fonctionné que quelques heures et que la municipalité a dû toute les remplacer;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à Premier Tech de lui rembourser le coût des pompes qui n'étaient pas adaptées à notre système et que nous avons dû remplacer (deux factures 2 063.80 et 3 148.02\$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Résolution # 145-06-18

Rapport du maire

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur le maire procède au dépôt du rapport du maire concernant la situation financière 2017 et qui mentionne les faits saillants des États financiers présentés par les vérificateurs externes tel que requis par la Loi 122.

QUE ce rapport sera distribué gratuitement à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 : Résolution # 146-06-18

Suivi piste motoneige

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demandera au C.A. des As de la motoneige une rencontre afin de déterminer la possibilité de dévier la piste de motoneige par le chalet des sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.10 : Résolution # 147-06-18

Maison incendiée/vétusté

CONSIDÉRANT QUE suite à l'incendie de la résidence située au 426 route 132 survenu en 2014, la situation est restée tel qu'elle c'est-à-dire maison encore debout alors qu'elle a perdu plus de 50% de sa valeur;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plusieurs plaintes à l'effet que de l'eau s'accumule et coule vers les propriétés voisines, que de la vermine s'y retrouve en grande quantité et qu'il y a danger pour les enfants;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QU'UNE lettre soit adressée au propriétaire afin de remédier à cette situation en démolissant ledit bâtiment et ce dans les plus brefs délais.

Si d'ici trente (30) jours la situation n'a pas été corrigée des poursuites seront entamées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 : Un nouveau fonctionnement sera analysé d'ici l'automne pour le déneigement de la prochaine saison

9.12 Résolution # 148-06-18

Dépôt date de vacances

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend bonne note des dates de vacances de sa directrice générale et de l'adjoint aux travaux publics (tel que présenté).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 149-06-18

Équipement de sécurité

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal paiera une paire de bottes de sécurité aux deux ans pour les employés saisonniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 Résolution # 149-06-18

Rémunération / pompiers

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procédera au paiement de la rémunération des pompiers selon le document présenté par la directrice générale. (En complément de la résolution # 122-05-18)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.15 : Résolution # 150-06-18

Annulation résolution # 123-05-18

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE la résolution # 123-05-18 concernant l'entretien du
système téléphonique est annulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 : Résolution # 151-06-18

Permis de lotissement

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le coordonnateur des travaux publics est autorisé à
procéder à la demande de lotissement reçue pour un terrain
situé à St-Yvon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 : Résolution # 152-06-18

Taxes impayées 2017

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale
madame Marie Dufresne à faire parvenir aux citoyens
concernés un avis à l'effet que si les taxes ne sont pas
payées d'ici le 30 septembre pour 2017, des mesures seront
entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Directrice générale

Madame Marie Dufresne dépose une **note remis à chacun des
membres du conseil municipal – plus un rapport financier
mentionnant les prévisions à venir.**

11- Rapport du coordonnateur des travaux publics :

Monsieur Langlais mentionne que si les citoyens ont des
questions de venir le rencontrer sur ses heures de travail
et non en dehors de celles-ci.

Maire

Sec-trésorière

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portants sur le lutrin et la maison incendiée.

Clôture de la séance

14-Résolution # 153-06-18

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Denis Fortin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière

